rlysère UNE AGGLO à votre service

073-200068997-20241219-2024_12_19_D06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2024 Publication : 23/12/2024

Extrait du registre des délibérations

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Jeudi 19 décembre 2024

Albertville, Allandaz, Beaufort, Banvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cohennaz, Crest-Valand, Esserts-Blay, Flumet, Frantenex, Gilly-sur-lière, Grésy-sur-lière, Grignon, Hauteluce Les Saisies La Bâthie, La Giettaz, Marthod, Mercury, Montailleur, Monthian, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Plantherine, Queige, Rognaix, Sainte-Hélène-sur-lière Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-lière, Saint-Vetal, Thénésal, Tournon, Tours-en-Savole, Ugine, Venthon, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 12 décembre 2024, s'est réuni le Jeudi 19 décembre 2024 à 18h00, en séance publique à la Salle des fêtes d'Ugine, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice: 73 / Quorum: 37

Nombre de délégués présents :

54 délégués présents dont 1 suppléant jusqu'à la délibération n°56 55 délégués présents dont 1 suppléant à partir de la délibération n°57

Nombre de membres représentés : 7

Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS	
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER	
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE	
ALBERTVILLE	Yves	BRECHE	
ALBERTVILLE	Jean-François	BRUGNON	
ALBERTVILLE	Frédéric	BURNIER FRAMBORET	
ALBERTVILLE	Lysiane	CHATEL	
ALBERTVILLE	Davy	COUREAU	
ALBERTVILLE	Jean-François	DURAND	
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE	
ALBERTVILLE	Bérénice	LACOMBE	
ALBERTVILLE	Pascale	MASOERO	
ALBERTVILLE	Jacqueline	ROUX	
ALBERTVILLE	Dominique	RUAZ	
ALBERTVILLE	Christelle	SEVESSAND	
ALLONDAZ	Frédérique	DUC	
BATHIE (LA)	Sabrina	BARBERO	
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE	
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULAURIER	
CEVINS	Philippe	BRANCHE	
COHENNOZ	Christian	EXCOFFON	
CREST-VOLAND	Christophe	RAMBAUD	
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON	
RONTENEX	Claude	DURAY	

GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET	
GILLY SUR ISERE	Jean-Marc	DESCAMPS	
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET	
GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES	
GRESY SUR ISERE	François	GAUDIN (à partir de la délibération n°57)	
GRIGNON	Lina	BLANC	
GRIGNON	François	RIEU	
HAUTELUCE	Bernard	BRAGHINI	
MARTHOD	Marie-Paule	BENZONELLI	
MERCURY	Yves	DUNAND	
MERCURY	Evelyne	MARECHAL	
MERCURY	Alain	zoccolo	
MONTAILLEUR	Jean-Claude	SIBUET BECQUET	
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER	
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO	
PALLUD	James	DUNAND SAUTHIER	
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI	
QUEIGE	Edouard	MEUNIER	
ROGNAIX	Patrice	BURDET	
SAINT NICOLAS LA CHAPELLE	Ghislaine	JOLY	
SAINT VITAL	Serge	DAL BIANCO	
TOURNON	Sandrine	BERTHET	
UGINE	Sophie	BIBAL	
UGINE	Michel	CHEVALLIER	
UGINE	Franck	LOMBARD	
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET	
UGINE	Simon	OUVRIER-BUFFET	
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN	
VENTHON	Claude	REVIL BAUDARD	
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ	
VILLARD SUR DORON	Emmanuel	HUGUET	
			

Délégué suppléant présent :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS	*
MONTHION	Jean-Marc	SOULLIE	

Délégués représentés :

ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Franck LOMBARD
ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET
ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Bérénice LACOMBE
ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Dominique RUAZ
LA BATHIE	Ayant donné pouvoir à Sabrina BARBERO
FRONTENEX	Ayant donné pouvoir à Claude DURAY
UGINE	Ayant donné pouvoir à Françoise VIGUET CARRIN
	ALBERTVILLE ALBERTVILLE LA BATHIE FRONTENEX

Simon OUVRIER BUFFET a été désigné Secrétaire de séance.





CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Jeudi 19 décembre 2024

Albertville, Allandaz, Beaufort, Banvillard, Césarches, Cevicis, Cléry, Cohennoz, Crest-Valand, Esserts-Blay, Flumet, Frantenex, Gilly-sur-lière, Grésy-sur-lière, Grésy-sur-lière, Grignan, Houtelure Les Soisies
La Bâthle, La Glettaz, Marthod, Mercury, Montailleur, Monthian, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millères, Pallud, Plancherine, Queige, Rognaix, Sainte-Hélène-sur-lière,
Saint-Hicolas-la-Chapelle, Saint-Pauf-sur-lière, Saint-Vitai, Thénésol, Tournan, Tours-en-Savoie, Ugine, Venthon, Verrèns-Arvey, Villard-sur-Daron

Objet : Mobilité - Renouvellement de la convention avec la SPL Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc – 2025/2027

Rapporteur : M. le Président

La Société Publique Locale Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc est une société anonyme au capital de 37 000 € dont le siège social se situe 313 Place de la Gare – 73 000 CHAMBERY.

L'objet de la SPL est « de développer, pour le compte exclusif de ses Actionnaires et sur leur territoire, la mobilité durable, définie comme toute action favorisant l'usage des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle. A cet effet, la société intervient pour la définition d'une stratégie et pour sa mise en œuvre par l'animation d'actions et/ou par l'exploitation de services ».

La Communauté d'Agglomération Arlysère, en tant qu'actionnaire de l'Agence Ecomobilité, a souhaité développer sur son territoire des actions permettant de limiter les déplacements en voiture individuelle.

Par délibération n° 20 du 24 mars 2022, le Conseil Communautaire approuvait la convention avec la SPL Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc relative à ces actions de mobilité durable jusqu'au 31 décembre 2024.

Ainsi, il est proposé de renouveler cette convention avec la SPL Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc et leur confier de nouveau cette mission d'animation d'actions destinés à réduire les déplacements en voiture individuelle et/ou l'exploitation d'un service et/ou la réalisation d'études.

La convention entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025 et sera exécutable jusqu'au 31 décembre 2027; elle pourra être aménagée, par voie d'avenant et introduire des clauses spécifiques selon les territoires. Le projet de convention est joint en annexe.

Jean-François BRUGNON se déporte du vote de la délibération et des débats préalables.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le renouvellement de la convention relative aux actions de mobilité durable assurées par la SPL
 Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc pour la période 2025/2027;
- autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer la convention afférente ;
- autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le secrétaire de séance Simon OUVRIER-BUFFET Extrait certifié conforme et exécutoire Le Président Franck LOMBARD